



**CINQUIÈME RAPPORT  
DU  
COMITÉ PERMANENT  
DES PROJETS DE LOI D'INTÉRÊT PRIVÉ**

Première session  
de la 60<sup>e</sup> législature  
du Nouveau-Brunswick

le 31 mai 2022

**COMPOSITION DU COMITÉ**

M. Cullins, président  
M. Ames, vice-président  
M<sup>me</sup> S. Wilson  
L'hon. M. Hogan  
M<sup>me</sup> Bockus  
M<sup>me</sup> Anderson-Mason, c.r.

M. Austin  
M. C. Chiasson  
M. Guitard  
M. Mallet  
M<sup>me</sup> Mitton

le 31 mai 2022

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Le Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé demande à présenter son cinquième rapport de la session.

Le comité se réunit le 27 mai 2022 à la Chambre du Conseil législatif et étudie les projets de loi suivants, dont il recommande à la Chambre l'adoption sans amendement :

78, *Loi concernant l'Église Unie du Canada* ;

116, *Loi modifiant la Loi constituant l'Association des barbiers immatriculés du Nouveau-Brunswick*.

Le comité étudie aussi le projet de loi 115, *Loi modifiant la Loi constituant en société l'Association de cosmétologie du Nouveau-Brunswick*, dont il recommande à la Chambre l'adoption avec certains amendements.

Le comité demande à présenter un autre rapport.

Je propose, appuyé par le député de Carleton-York, que le rapport soit adopté par la Chambre.

Le président du comité,

---

Ryan Cullins, député